

ARRETE MUNICIPAL N°2019-32

27 septembre 2019

ARRETE PLACANT UN AGENT CONTRACTUEL EN RETRAITE

Le Maire de Silly-sur-Nied ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 136 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que Madame Béatrice OTT, née le 23 juillet 1957 a demandé son admission à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2019,

ARRETONS

Article 1 : Madame Béatrice OTT est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2019.

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Représentant de l'État et notifié à l'intéressée.

Ampliation sera adressée au :

- Président du Centre de Gestion
- Comptable de la collectivité.

Fait à Silly-Sur-Nied, le 27 septembre 2019

Serge WOLLJUNG
Maire de SILLY SUR NIED



Signature et cachet

The image shows a signature and an official seal. The seal is circular with the text 'MAIRIE DE SILLY SUR NIED' around the top and '1870' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure on horseback holding a staff. The signature is written in black ink over the seal.